



BCP : DOUBLETTE MIXTE DE LA ST VALENTIN

Ce tournoi, organisé par le BCP, est non homologué.

Il se déroulera en doublette mixte au bowling de Houdan le samedi 3 Février 2024.

Il est réservé aux 12 premières doublettes inscrites.

Les doublettes devront être formées en priorité par club et à défaut de 2 club différents (en accord avec les responsables du tournoi).

1. Réglementation FFBSQ

Chaque joueur doit être titulaire d'une licence FFBSQ (ou être en situation de "licence déposée").

La tenue vestimentaire doit être conforme à la réglementation FFBSQ en vigueur : pantalon correct, maillot du club obligatoire.

Il est interdit de fumer (cigarette électronique comprise) et consommer des boissons alcoolisées pendant le déroulement de la ligue.

Les équipes ne respectant pas ces règles (port du maillot, fumer, alcool) seront pénalisées.

2. Handicap

Pour chaque joueur, le handicap est calculé à 70% de la différence entre 220 et sa moyenne. C'est la valeur indiquée dans la colonne « Handicap » du dernier listing paru sur le site de la FFBSQ qui sera appliqué. Pour les nouveaux licenciés le handicap sera fixé à 70.

3. Déroulement

Les pistes 1 à 12 seront tirées au sort pour la première série en doublette.

Ensuite 1 à 6 pour la deuxième série individuelle H et 7 à 12 pour la deuxième série individuel F.

- Première série de 3 lignes en doublette handicap.
- Deuxième série de 3 lignes en individuel H et F scratch.

4. Résultats

Le BC Plaisir assurera la gestion des résultats dans un fichier excel préparé pour cette compétition.

5. Litiges

Même si ce tournoi n'est pas homologué, tout litige sera soumis au jugement de l'arbitre, et en cas d'absence d'arbitre, à celui des responsables du tournoi.

6. Classements

Le calcul du classement se fera sous forme d'attribution de point de la façon suivante :

- Première série de 3 lignes en doublette mixte handicap : il sera attribué 120 points pour la doublette classée 1^{ère} place et de façon dégressive de 10 en 10 points c'est dire que l'équipe à la 12^{ème} place aura 10 points
- Deuxième série de 3 lignes en individuel Femme scratch : il sera attribué 60 points pour la joueuse classée 1^{ère} place et de façon dégressive de 5 en 5 points c'est dire que la joueuse à la 12^{ème} place aura 5 points
- Idem pour la série de 3 lignes en individuel Homme scratch.

Le classement final sera le cumul des points obtenus par chaque doublette, complétés par les points obtenus par les Femmes lors de leur série en individuel et les points obtenus par les Hommes lors de leur série en individuel.

En cas d'égalité, il sera pris en compte pour départager le total de quilles scratch de l'équipe (doublette + individuels).

7. Récompenses

Seront récompensés au terme de la matinée :

- Les 3 premières doublettes au cumul des points obtenus en doublette et en individuel soient sur 6 lignes.
- La meilleure ligne Homme et Femme Scratch sur les 6 lignes.

8. Engagement

Le coût de la participation est de 70,00 € par doublette à payer dès l'inscription au B.C. Plaisir par virement bancaire sur le compte du club ou par chèque à envoyer à l'adresse de Michèle Esnault à Beynes.

9. Bilan financier

Recettes		Dépenses	
Engagements : 12 équipes x 70 €	840,00 €	Lignage : 144 x 4 €	576,00 €
Sponsors CD78	60,00 €	Frais d'organisation(café/croissant)	144,00 €
		Récompenses	180,00 €
Total	900,00 €	Total	900,00 €

10. Organisation

Pour tous renseignements ou modifications, ci-jointe la liste des responsables du tournoi à contacter :

Eric Esnault 0660555716 ericelec@free.fr

Philippe Delort 0667447445 philippe.delort@free.fr

Philippe Crovatto 0625373001 crovatto.p@free.fr